

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**

**ECOLE SUPERIEUR D'AGRONOMIE MOSTAGANEM**

Direction de l'école

Réf : 23... /Dir/2024

Mostaganem, le 15/12/2024

## Avis d'Attribution Provisoire

### Acquisition de matériel audiovisuel au profit de l'école supérieure d'agronomie.

Conformément a la loi 23-12 du 06/08/2023 portant les règles des marches publics, et conformément aux dispositions du Décret Présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public. Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à la consultation N°14/2024, relative à l'opération intitulée : Acquisition de matériel audiovisuel au profit de l'école supérieure d'agronomie. Qu'à l'issue de l'évaluation des offres et selon les conditions prescrites dans le cahier des charges, l'opération est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire	Note Technique	Montant en TTC	Période
<b>ETS CHERATA Haloul</b> NIF : 169482700484161	<b>45 pts</b>	<b>947 700,00 DA</b>	Année 2024

Les soumissionnaires non retenus disposent au plus tard de trois (03) jours pour se rapprocher de notre service et prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières et de dix (10) jours pour introduire un recours auprès de la commission compétente de l'université de Mostaganem à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire.

**Le Directeur de l'ESAM**

